



Commission des libérations conditionnelles du Canada

États financiers (Non audités) 2021-2022



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CLCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des [Comptes publics du Canada](#), et figurant dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) de la CLCC, concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions organisationnelles pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés de la CLCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CLCC fait l'objet d'Audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la [Politique sur la gestion financière](#) du Conseil du Trésor.

Les états financiers de la CLCC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Jennifer Oades
Présidente
Ottawa, Canada

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 978 \$	7 460 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 031	3 055
Avantages sociaux futurs (note 5)	984	1 155
Total des passifs	7 993	11 670
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 939	7 439
Débiteurs et avances (note 6)	1 026	1 063
Total des actifs financiers bruts	4 965	8 502
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(1 026)	(1 063)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(1 026)	(1 063)
Total des actifs financiers nets	3 939	7 439
Dette nette ministérielle	4 054	4 231
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	-	14
Immobilisations corporelles (note 7)	1 777	1 653
Total des actifs non financiers	1 777	1 667
Situation financière nette ministérielle	(2 277) \$	(2 564) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jennifer Oades
Présidente

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2022	2021
	Résultats prévus		
Charges			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	39 517 \$	43 201 \$	45 495 \$
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 387	5 157	5 347
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	6 523	6 889	7 344
Services internes	13 498	13 991	13 713
Total des charges	63 925	69 238	71 899
Revenus			
Droits réglementaires	4 943	3 670	4 911
Revenus divers	-	64	48
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 208)	(942)	(1 277)
Total des revenus	3 735	2 792	3 682
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	60 190	66 446	68 217
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		61 887	55 284
Variations des montants à recevoir du Trésor		(3 500)	2 130
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)		8 346	8 905
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(287)	1 898
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(2 564)	(666)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(2 277) \$	(2 564) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(287) \$	1 898 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	553	67
Amortissement des immobilisations corporelles	(429)	(611)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(64)	(48)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	64	48
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	124	(544)
Variation due aux charges payées d'avance	(14)	(7)
Augmentation (diminution) nette de la dette ministérielle	(177)	1 347
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	4 231	2 884
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	4 054 \$	4 231 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des flux de trésorerie (non audité) Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	66 446 \$	68 217 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)	(8 346)	(8 905)
Amortissement des immobilisations corporelles	(429)	(611)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	64	48
Variation de l'état de la situation financière :		
Diminution des charges payées d'avance	(14)	(7)
Diminution (augmentation) des créiteurs et charges à payer	3 482	(2 126)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	24	(1 502)
Diminution des avantages sociaux futurs	171	151
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	61 398	55 265
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	553	67
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(64)	(48)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	489	19
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	61 887 \$	55 284 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

En tant que tribunal administratif indépendant, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) aide à assurer la sécurité des Canadiens en prenant des décisions en temps opportun sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier et la radiation et en formulant des recommandations en matière de clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont attribués par la loi. Le cadre légal en vertu duquel la CLCC exerce ses activités comprend la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) et son règlement, la [Loi sur le casier judiciaire](#) et son règlement, la [Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques](#), les Lettres patentes, le [Code criminel](#), la [Charte canadienne des droits et libertés](#), et d'autres textes législatifs.

Les principales responsabilités de la CLCC sont les suivantes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition : est fondée sur le principe selon lequel la sécurité de la collectivité est assurée par la mise en liberté graduelle et en temps opportun, supervisée des délinquants au sein de la collectivité. La qualité des décisions en matière de liberté sous condition fondées sur le risque de récidive ainsi que des programmes et des traitements efficaces et une surveillance efficace dans la collectivité sont tous des éléments qui contribuent au processus de mise en liberté. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions, et il élabore de la formation et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions;
- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition : Cette responsabilité essentielle permet de s'assurer que la CLCC exerce ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Cette responsabilité essentielle inclut le fait de travailler avec les victimes d'actes criminels, les délinquants et le public, en leur fournissant de l'information à propos de nos politiques et de nos programmes, notamment l'accès au Registre des décisions de la CLCC, ainsi qu'à offrir de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. La responsabilité essentielle inclut également le fait d'encourager la participation des citoyens, d'améliorer l'éducation et la sensibilisation du public, de mener des enquêtes sur des incidents survenus dans la collectivité (c.-à-d. lorsqu'il y a une nouvelle infraction), de surveiller le rendement de la CLCC et de rendre compte des résultats liés au processus de mise en liberté sous condition;
- Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence : Une suspension du casier ou un pardon vise à appuyer la réinsertion sociale réussie d'une personne. C'est une mesure officielle dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes condamnées d'une infraction à une loi fédérale, qui ont purgé leur peine, ayant satisfait aux critères de la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ) et se conduisent en citoyens respectueux des lois depuis un nombre d'années déterminé. Les suspensions du casier ou les pardons peuvent être révoqués où cesser d'avoir effet pour un certain nombre de raisons. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandes et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

nécessaires pour la prise de décisions des commissaires et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. De plus, en vertu de la [Loi sur la radiation](#), la CLCC ordonnera la radiation des dossiers judiciaires admissibles qui constituerait aujourd'hui des activités légales. Les personnes reconnues coupables d'une infraction énumérée dans l'annexe de la *Loi sur la radiation* peuvent faire une demande, de même que les personnes autorisées dans le cas d'une personne décédée. La différence principale entre une suspension de casier et une radiation est que dans le cas d'une suspension de casier, le casier judiciaire est tenu séparément des autres dossiers, alors qu'une radiation supprimera le casier. La CLCC est aussi responsable d'évaluer les demandes et de fournir des recommandations en vertu de la [Prérogative royale de clémence](#) (c.-à-d. la clémence) ainsi qu'à donner des avis au ministre sur le bien-fondé de chaque cas; et

- Services internes : comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes et/ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé dans une division. Ces services sont :
 - gestion et surveillance;
 - communications;
 - services juridiques;
 - gestion des ressources humaines;
 - gestion des finances;
 - gestion de l'information;
 - technologie de l'information;
 - gestion des biens immobiliers;
 - gestion du matériel; et
 - gestion des acquisitions

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CLCC est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au [Plan ministériel de 2021-2022](#). Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel de 2021-2022.

(b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement**

La CLCC des libérations conditionnelles du Canada fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CLCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CLCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) **Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)**

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CLCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) **Revenus**

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente en tant qu'administratrice générale maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) **Charges**

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les services informatiques, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(f) Avantages sociaux futurs :

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CLCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés admissibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas été payé l'indemnité est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les prêts

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et, si nécessaire, sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les conditions avantageuses des prêts comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

(i) Passif éventuel

Les passifs éventuel, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(j) Incertitude relative à la mesure

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion mondiale de COVID-19 constituait une pandémie. Les réponses à la propagation de la COVID-19 ont eu des répercussions importantes sur les économies canadienne et mondiale. Lors de la préparation de nos états financiers, nous avons évalué les répercussions de l'incertitude économique résultant de la COVID-19 et avons déterminé qu'elle n'avait pas eu de répercussions importantes sur nos activités financières, notre environnement de contrôle, nos estimés, notre évaluation de la continuité de l'exploitation, et l'évaluation des actifs. L'exception qui a eu un impact sur nos opérations financières a été une réduction significative des dépenses de voyage mais cette réduction a été compensée en partie par une augmentation des dépenses liées à la mise en place du travail à distance.

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes annexes au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les estimations sont fondées sur des faits et des circonstances, l'expérience historique, les conditions économiques générales et reflètent la meilleure estimation par le gouvernement du montant correspondant à la fin de la période de référence. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La CLCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CLCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	66 446 \$	68 217 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 346)	(8 905)
Amortissement des immobilisations corporelles	(429)	(611)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	351	166
Accord sur les dommages du système de paiement Phénix (2020)	231	(231)
Diminution des avantages sociaux futurs	171	151
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	64	48
Diminution (augmentation) en indemnités de vacances et congés compensatoires	24	(1 502)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(7 934)	(10 884)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	553	67
Recevables pour paiements de salaire en trop et autres avances	(235)	401
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(64)	(48)
Diminution des charges payées d'avance	(14)	(7)
Autres	1	(2)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une d'incidence sur les autorisations	241	411
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	58 753 \$	57 744 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2022	2021
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	58 279 \$	52 839 \$
Montants législatifs	6 520	6 817
Moins :		
Périmés : Dépenses de programme	(6 046)	(1 912)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	58 753 \$	57 744 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Créditeurs – autres ministères et organismes	775 \$	4 801 \$
Créditeurs – parties externes	574	181
Total des crédoiteurs	1 349	4 982
Charges à payer	2 629	2 478
Total des crédoiteurs et des charges à payer	3 978 \$	7 460 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CLCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CLCC versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du Groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du Groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2021-2022 s'élèvent à 4 355 353 \$ (4 614 980 \$ en 2020-2021). Pour les membres du Groupe 1, les charges correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2020-2021) les cotisations des employés et, pour les membres du Groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2020-2021) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CLCC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de la CLCC étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2015, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	1 155 \$	1 306 \$
Charge pour l'exercice	(14)	98
Prestations versées pendant l'exercice	(157)	(249)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	984 \$	1 155 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Débiteurs - autres ministères et organismes du gouvernement	51 \$	(61) \$
Débiteurs - parties externes	132	26
Avances aux employés	843	1 098
Débiteurs - Brut	1 026	1 063
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(1 026)	(1 063)
Débiteurs - Net	- \$	- \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Logiciels	5 ans
Autre matériel (incluant le mobilier)	15 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile
Biens en construction	Lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2022	2021
Machines & matériel	424 \$	- \$	- \$	424 \$	414 \$	10 \$	- \$	424 \$	- \$	10 \$
Logiciels	1 981	-	-	1 981	1 551	143	-	1 694	287	430
Autre matériel	430	-	-	430	383	12	-	395	35	47
Véhicules	791	199	-	990	603	40	-	643	347	188
Améliorations locatives	4 748	-	-	4 748	3 770	224	-	3 994	754	978
Actifs en construction - TI	-	354	-	354	-	-	-	-	354	-
Total	8 374 \$	553 \$	- \$	8 927 \$	6 721 \$	429 \$	- \$	7 150 \$	1 777 \$	1 653 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CLCC est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La CLCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, relatif aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Depuis 2008, les Services correctionnels du Canada (SCC) fournissait gratuitement des services informatiques à la CLCC. En 2020-2021, un accord-cadre de services a été négocié avec la SCC qui fait en sorte que la CLCC doit désormais payer pour les services informatiques, et les futures années à venir, en transition dans le cadre des négociations, la SCC absorbe 1,0 million de dollars en 2020-2021. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière nette de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Installations	4 272 \$	4 205 \$
Services informatiques	-	1 009
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 723	3 373
Services juridiques	348	315
Indemnisation des accidentés du travail	3	3
Total	8 346 \$	8 905 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et approvisionnement Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la CLCC.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est basée sur les responsabilités essentielles de la CLCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépense et types de revenus.

Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	Services internes	2022 Total	2021 Total
(en milliers de dollars)						
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	37 021 \$	4 751 \$	5 693 \$	7 500 \$	54 965 \$	58 050 \$
Services professionnels et spécialisés	2 052	16	591	4 764	7 423	7 133
Installations	2 883	364	444	581	4 272	4 205
Acquisition de machines d'équipements et de logiciels	86	3	6	590	685	595
Amortissement des immobilisations corporelles	308	-	-	121	429	612
Réinstallation	399	-	-	-	399	124
Services de communication	199	17	2	137	355	367
Location	32	-	9	179	220	387
Services publics, matériaux et fournitures	68	1	3	63	135	144
Affranchissement, fret, livraison et factage	36	-	68	28	132	149
Voyages	110	5	-	7	122	62
Autre	5	-	71	1	77	132
Services d'information	2	-	2	20	24	17
Total charges de fonctionnement	43 201	5 157	6 889	13 991	69 238	71 899
Revenus						
Droits réglementaires	-	-	3 670	-	3 670	4 911
Revenus divers	64	-	-	-	64	48
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(64)	-	(878)	-	(942)	(1 277)
Total des revenus	-	-	2 792	-	2 792	3 682
Coût net des activités poursuivies	43 201 \$	5 157 \$	4 097 \$	13 991 \$	66 446 \$	68 217 \$